

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -
 Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -
 Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS -
 Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme
 TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH -
 Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle
 CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M.
 HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Travaux de voirie subventionnés par le Département - Programme 2009

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville va investir, en 2009, environ 710 000 € T.T.C pour la rénovation de sa voirie. Dans ce cadre, il est possible de solliciter une participation du Département de la Côte d'Or à hauteur de 50 % du montant H.T., dans la limite d'un plafond de 132 894 €.

Parmi les opérations prévues en 2009, il est proposé de retenir pour être présentés au Département, en vue de l'obtention de cette subvention, les travaux de rénovation de chaussée suivants :

- boulevard de Chèvre-Morte, du boulevard de l'Ouest à la rue de Talant,
- boulevard de l'Université, entre la rue Pierre Travaux et le boulevard Mansart,
- boulevard François Pompon, entre la rue Charles de Saint-Mesmin et la rue Charles Suisse.

L'enveloppe financière prévisionnelle de ces travaux est estimée à 350 000 € TTC.

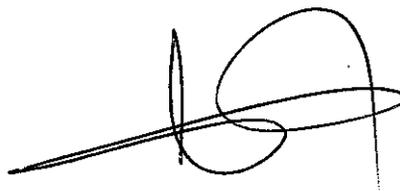
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1-approuver la liste des opérations à proposer au Département, en 2009, dans le cadre de son programme d'aide aux communes pour la réalisation de travaux de voirie telle qu'elle est présentée dans le rapport ;

2-solliciter la subvention susceptible d'être accordée à la Ville par cette collectivité pour leur financement.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 7 AVR. 2009



PUBLIÉ LE 9/04/09